



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Webinaire connaissance des coûts
et optimisation du service public
de gestion des déchets
Des 8, 13 et 15 avril 2021**

Ordre du Jour

- Introduction ADEME – Région
- Les levier d'actions pour l'optimisation du service public de gestion des déchets :
Focus sur la matrice des coûts
- Retour d'expériences
- Les accompagnements ADEME et Région

L'optimisation du service public de prévention et gestion des déchets (SPGD)



Des raisons d'agir sur le service déchets dans ce mandat

1

Répondre aux fortes attentes de la population en matière d'environnement et de fiscalité

2

Mettre en œuvre les changements nécessaires pour atteindre les objectifs de performances environnementales et tendre vers une économie circulaire

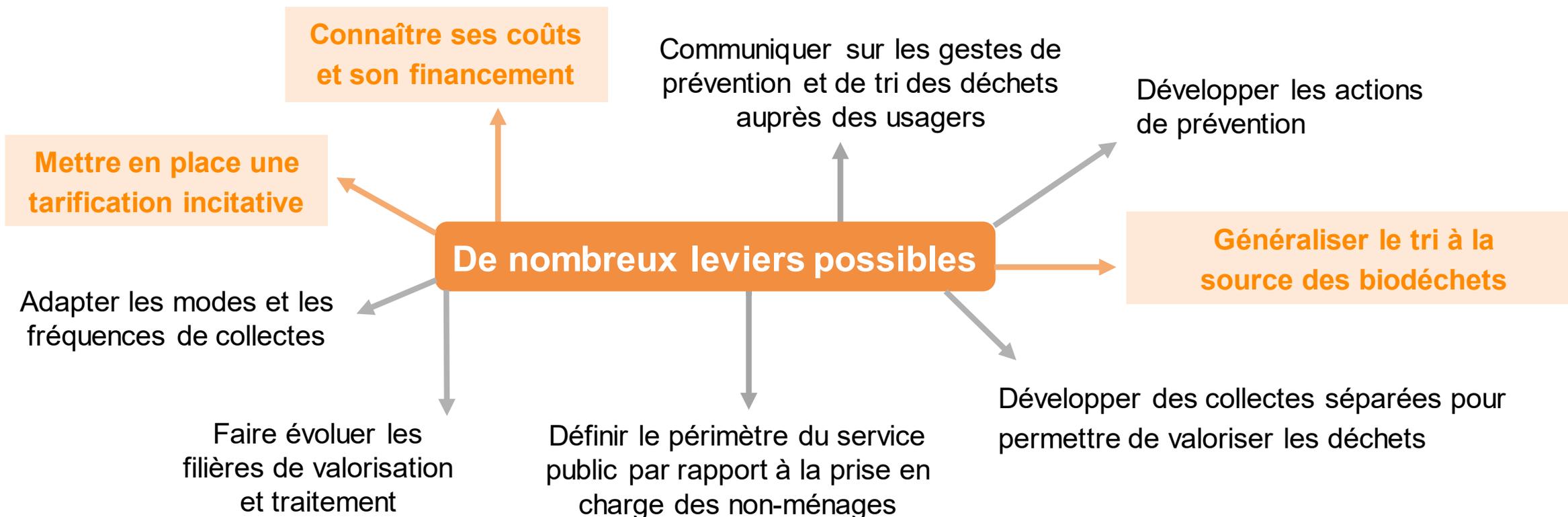
3

Maîtriser un des principaux budgets de sa collectivité

4

Créer du lien social autour d'actions porteuses de sens

En pratique comment optimiser le service déchets ?



Le service déchets en chiffres

2 indicateurs essentiels à retenir

- **Le coût du service** : environ **100 €/hab./an**
- **Le ratio de collecte des déchets résiduels**
(sacs noirs) : environ **250 kg/hab./an** en moyenne

Des écarts de performances entre collectivités très importants



De **50** à plus de **150 €/hab./an**



De moins de **100 kg/hab./an** à plus de **300**



La matrice des coûts, un cadre de référence

Issue d'une méthode co-construite par et pour les collectivités **la matrice des coûts est le cadre de référence** pour les services déchets en France qui garantit la fiabilité et la comparabilité des données.

Le cadre s'adapte à l'organisation de chaque collectivité : les colonnes/sous-colonnes correspondent aux services.

Charges

Produits

Matrice en €				
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie
Structure				
Communication				
Prévention				
Pré-collecte				
Collecte				
Transport				
Traitement				
Produits industriels				
Soutiens				
Aides				

La matrice des coûts, des règles standards

Le remplissage se fait à **partir de la comptabilité**
(export Excel du Grand Livre)
en ventilant les charges et les produits

Des règles nationales assurent la comparabilité :

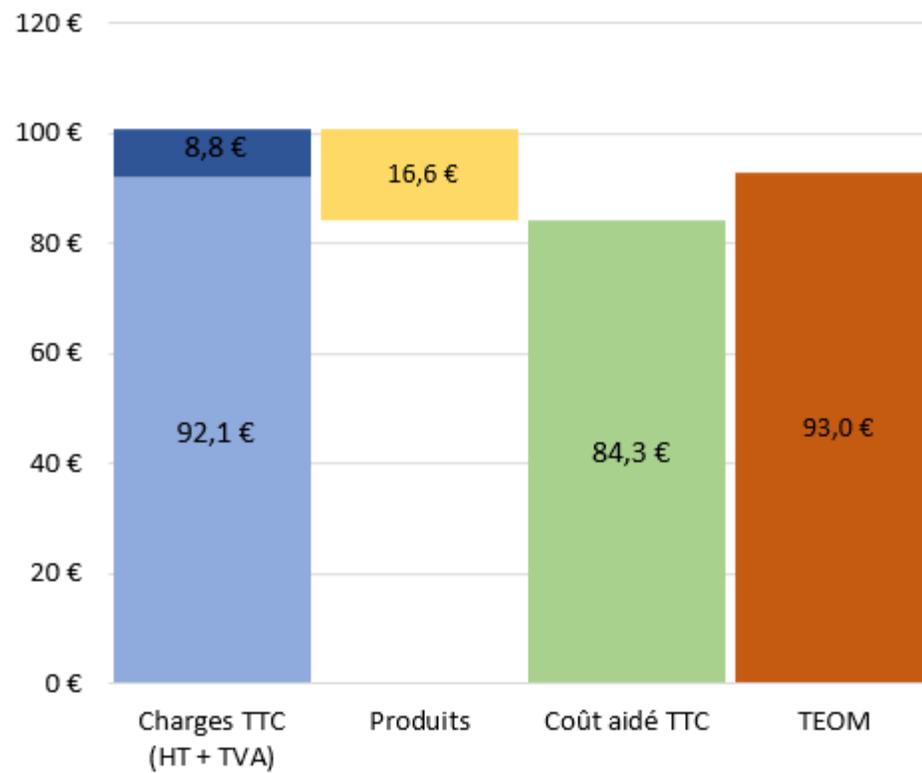
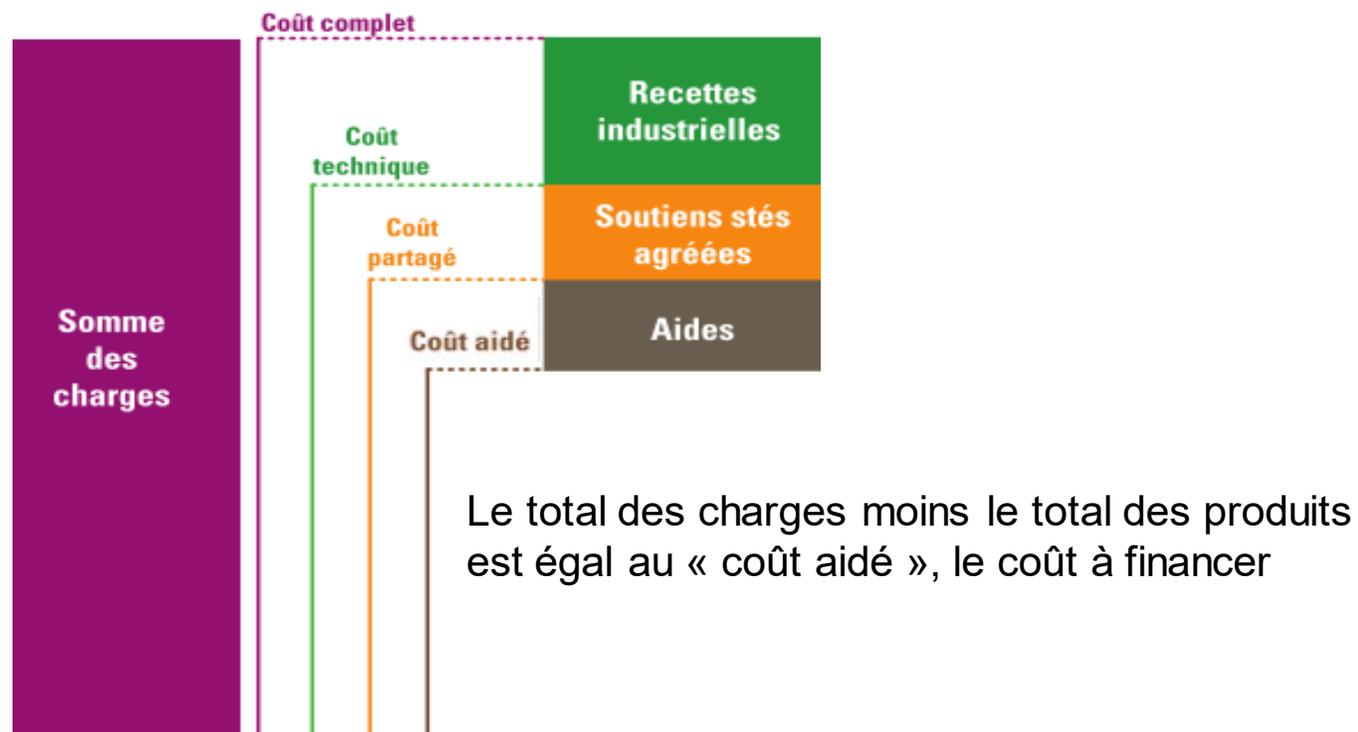
- Intégration des charges de structure
- Durées d'amortissement standard
- Rattachement à l'exercice...

Charges

Produits

Matrice en €				
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie
Structure	93 000 €			
Communication	10 000 €			
Prévention	11 000 €			
Pré-collecte	60 000 €	8 000 €	28 000 €	
Collecte	367 000 €	42 000 €	183 000 €	166 000 €
Transport				103 000 €
Traitement	264 000 €		167 000 €	160 000 €
Produits industriels	5 000 €	24 000 €	81 000 €	33 000 €
Soutiens	6 000 €	8 000 €	241 000 €	24 000 €
Aides	32 000 €	1 000 €	8 000 €	26 000 €

La matrice des coûts, une terminologie précise



La matrice des coûts, des indicateurs

Saisies dans la base de données SINOE, il en ressort des matrices ramenées en € par habitant et en € par tonne

Matrice en €HT/hab.				
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie
Structure	5,7 €			
Communication	0,6 €			
Prévention	0,7 €			
Pré-collecte	3,7 €	0,5 €	1,7 €	
Collecte	22,6 €	2,6 €	11,3 €	10,3 €
Transport				6,4 €
Traitement	16,3 €		10,3 €	9,9 €
Produits industriels	0,3 €	1,5 €	5,0 €	2,0 €
Soutiens	0,4 €	0,5 €	14,9 €	1,5 €
Aides	2,0 €	0,1 €	0,5 €	1,6 €

Matrice en €HT/tonne				
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie
Structure	11 €			
Communication	1 €			
Prévention	1 €			
Pré-collecte	21 €	12 €	26 €	
Collecte	128 €	61 €	170 €	51 €
Transport				32 €
Traitement	92 €		156 €	49 €
Produits industriels	2 €	34 €	76 €	10 €
Soutiens	2 €	11 €	225 €	7 €
Aides	11 €	2 €	8 €	8 €

Des référentiels et outils d'analyse

Matrice en €HT/hab. de référence : "Rural"

	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Biodéchets
Structure	4,3 €				
Communication	0,9 €				
Prévention	0,4 €				
Pré-collecte	0,8 €	0,3 €	1,1 €		NC
Collecte	19,3 €	2,0 €	10,2 €	7,4 €	NC
Transport	3,3 €		1,3 €	6,2 €	NC
Traitement	26,3 €		7,2 €	11,7 €	NC
Produits industriels	0,9 €	1,3 €	4,1 €	2,0 €	NC
Soutiens	1,0 €	0,4 €	11,1 €	1,9 €	NC
Aides	0,3 €	0,0 €	0,1 €	0,9 €	NC

Écarts sur les indicateurs clés avec la référence : "Rural"

Coût aidé tous flux (en €HT/hab.)	-12,5 €
--------------------------------------	---------

Ratio DMA (en kg/hab./an)	1
------------------------------	---

	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Biodéchets et autres flux
Coût aidé (€HT/hab.)	-6,5 €	0,4 €	-3,4 €	-1,2 €	-1,8 €
Ratio (kg/hab.)	-44	0	19	23	1

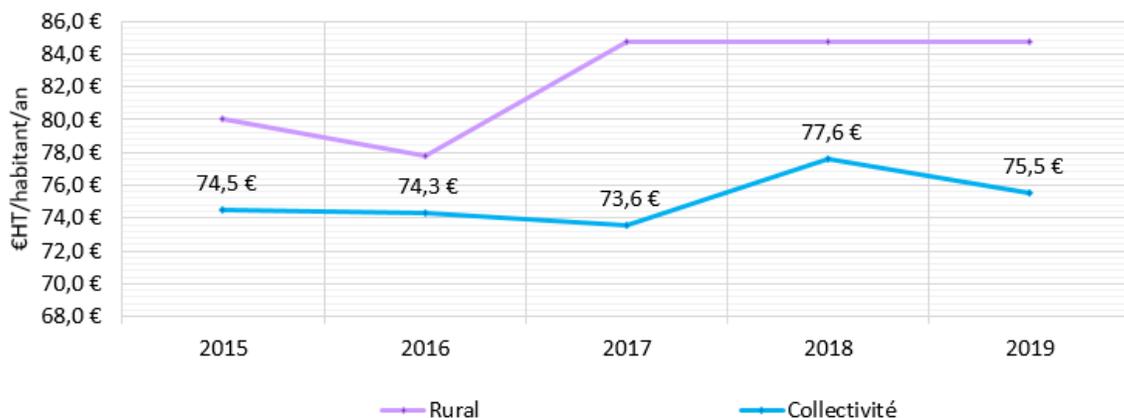
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Biodéchets
Structure	1,4 €				
Communication	-0,3 €				
Prévention	0,3 €				
Pré-collecte	2,9 €	0,2 €	0,6 €		/
Collecte	3,3 €	0,6 €	1,1 €	2,9 €	/
Transport	/		/	0,2 €	/
Traitement	-10,0 €		3,1 €	-1,9 €	/
Produits industriels	-0,6 €	0,1 €	0,9 €	0,0 €	/
Soutiens	-0,7 €	0,0 €	3,8 €	-0,4 €	/
Aides	1,7 €	0,1 €	0,5 €	0,7 €	/

La matrice des coûts, un suivi dans le temps

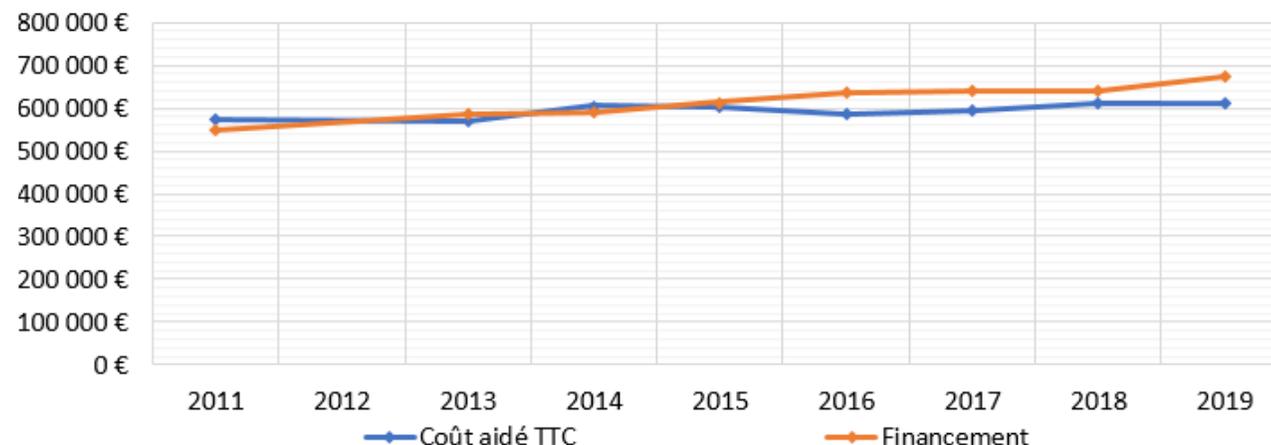
	Collectivité			Rural		
	Coût aidé €HT/hab.	Évolution n/n-1		Référence €HT/hab.	Écart	
		€/hab.	%		€/hab.	%
2011	73,2 €					
2012						
2013	72,1 €			76,5 €	-4,4 €	-6%
2014	75,2 €	3,1 €	4%	73,5 €	1,7 €	2%
2015	74,5 €	-0,7 €	-1%	80,0 €	-5,5 €	-7%
2016	74,3 €	-0,2 €	0%	77,8 €	-3,5 €	-4%
2017	73,6 €	-0,7 €	-1%	84,7 €	-11,1 €	-13%
2018	77,6 €	4,0 €	5%	84,7 €	-7,1 €	-8%
2019	75,5 €	-2,1 €	-3%	84,7 €	-9,2 €	-11%

	Collectivité			
	Montant en € (Montants arrondis à la dizaine de millier d'euro)			
	Coût aidé HT	Coût aidé TTC	Financement	Écart financement
2011	541 000 €	574 000 €	548 000 €	-26 000 €
2012				
2013	533 000 €	570 000 €	585 000 €	15 000 €
2014	547 000 €	605 000 €	590 000 €	-15 000 €
2015	545 000 €	603 000 €	613 000 €	10 000 €
2016	528 000 €	586 000 €	635 000 €	49 000 €
2017	532 000 €	593 000 €	640 000 €	47 000 €
2018	551 000 €	612 000 €	642 000 €	30 000 €
2019	547 000 €	611 000 €	674 000 €	63 000 €

Évolution du coût aidé - Tous flux



Évolution du coût aidé TTC et du financement déchets (en €)

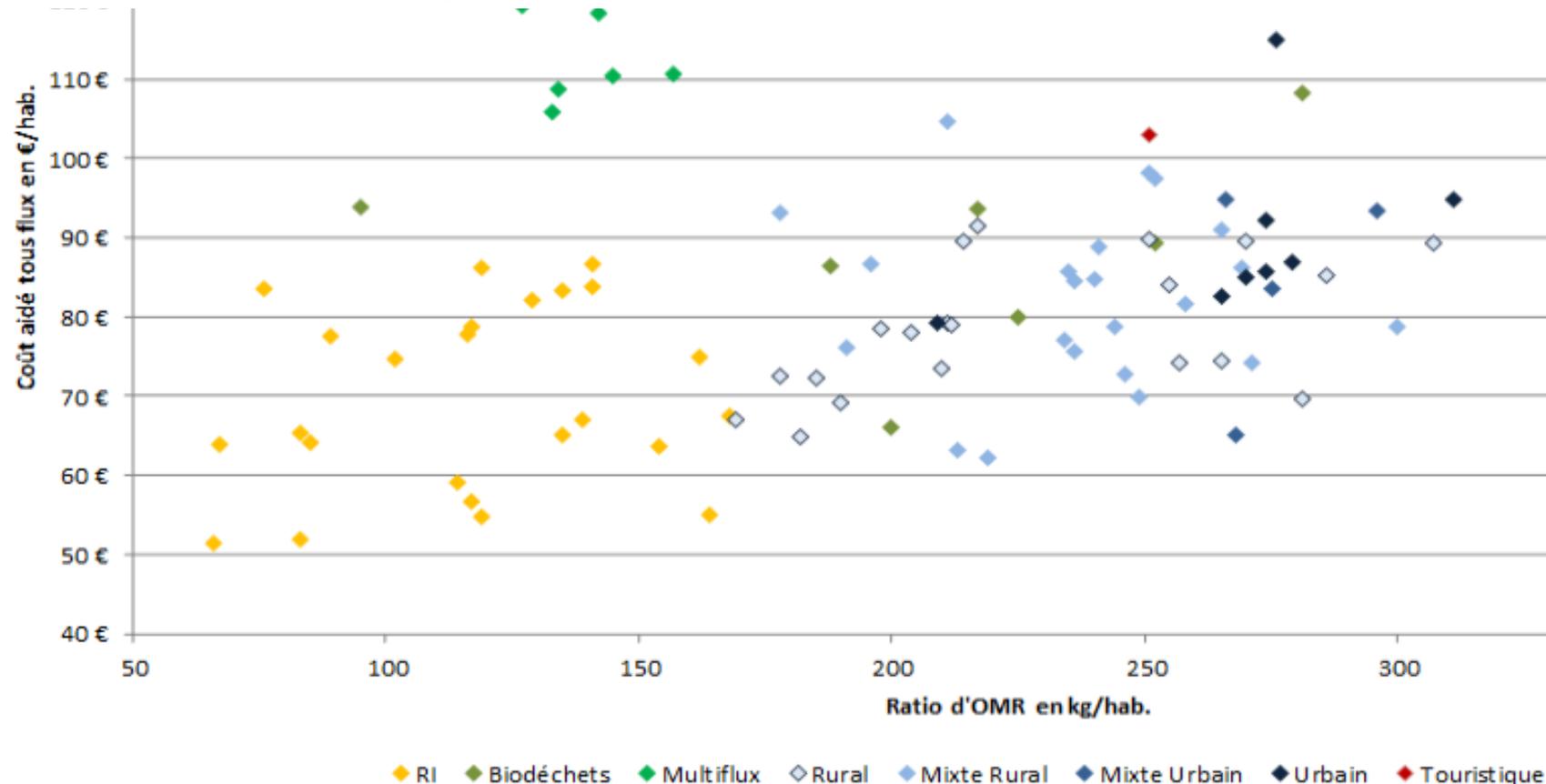


Exemple d'un référentiel régional matrice des coûts

Coût aidé tous flux en fonction
du ratio de collecte résiduels

Dans cet exemple Grand Est,
les **collectivités les plus
performantes** ont :

- Un **ratio résiduels**
< 160 kg/hab./an
- Un **coût inférieur** à la
moyenne régionale :
71 € versus 96,5 €



En Grand Est, les collectivités les plus performantes sont toutes celles en redevance incitative !

La tarification incitative (TI), qu'est-ce que c'est ?

Faire payer les usagers selon les quantités de déchets qu'ils produisent.

En 2020, la TI concerne 200 collectivités rurales et mixtes et 6 millions d'habitants.

Tarification incitative



Part fixe

Abonnement au service (collecte, traitement des déchets ménagers, gestion de déchèterie, etc.). Cette part peut être proportionnelle au nombre de personnes dans le foyer ou au volume du bac



Nombre de levées de bacs OMR*

et/ou



Nombre d'ouvertures de bornes OMR*

et/ou



Poids du bac OMR*

et/ou



Volume du bac OMR*

Source CITEO. La tarification incitative. Pourquoi pas vous ?

* au-delà du service minimum intégré dans l'abonnement (au choix des collectivités)

Les atouts de la tarification incitative

**Baisse des coûts
de la gestion des
déchets**



71,5 €/hab.

100 €/hab.

**Réduction du poids
des déchets**



117kg/hab.

env. **250 kg/hab.**
en moyenne
déchets résiduels

**La tarification incitative
est le levier d'action à étudier
prioritairement**

Son choix aura un impact fort sur :

- Les actions de prévention.
- Les performances de tri.
- L'optimisation possible des fréquences.
- Le traitement.
- Etc...

Fin 2023, la date clé pour le tri à la source des biodéchets

Fin 2023 - début 2024, toutes les collectivités devront obligatoirement proposer aux habitants **une solution de tri des biodéchets à la source afin qu'ils soient valorisés.**



Via une collecte séparée

En porte à porte ou apport volontaire

Et / Ou



Via une gestion de proximité

Compostage domestique individuel

Compostage partagé

Broyage et paillage des déchets verts...

Pour aller plus loin



Engagez une démarche graduée



1^{er} PALIER DE PROGRESSION

- Établissez un **diagnostic complet du service**
- Établissez un **schéma directeur déchets** pour les 5 à 10 ans à venir
- Utilisez votre **matrice des coûts** renseignée chaque année. En analysant les chiffres de votre collectivité, vous pourrez évaluer l'impact des actions menées et engager de nouvelles pistes d'optimisations, tout en ayant la possibilité de vous comparer aux autres territoires..



2^e PALIER DE PROGRESSION

- Déployez les **premières pistes d'optimisation** (ne vous lancez pas dans tous les directions !)
- Mettez en place la **gouvernance** et les modalités de suivi et d'**information des usagers**



3^e PALIER DE PROGRESSION

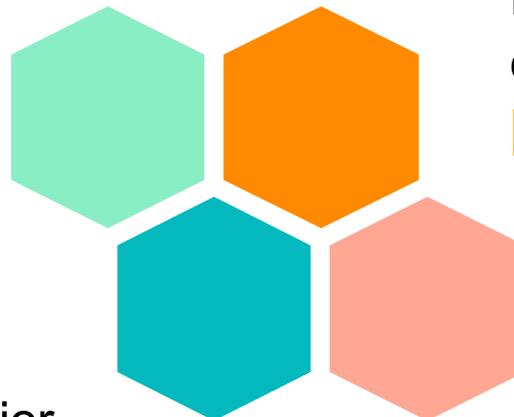
- Poursuivez la mise en oeuvre du schéma directeur : **faites le bilan** et ajuster si besoin le plan d'actions !

Matrice des coûts : utilisez les outils ADEME

Des référentiels pour analyser les coûts
de l'ensemble des collectivités utilisant
la matrice des coûts et se situer.

[#Benchmark]

Des modèles de tableur et de cahier
des charges pour sélectionner un
prestataire en charge de compléter la
matrice des coûts. **[#Data]**



Des éléments d'aide à l'analyse et
des animations entre collectivités.

[#Communautés, #Mutualisation]

Des actions de formation pour
faire monter en compétences
vos techniciens et comptables
dans l'exploitation de la matrice.

[#Formation]

4 arguments imparables

S'engager dans l'optimisation du SPGD, c'est ...



Une **réponse à la maîtrise des dépenses de gestion des déchets**, un des principaux budgets de la collectivité.



Un **engagement vers un meilleur service public**, dont les résultats effectifs peuvent être valorisés auprès des élus et des habitants.



Des **gains environnementaux réels** : moins de déchets collectés et plus de déchets valorisés.



Un **outil gratuit**, la matrice des coûts, qui **s'adapte à toutes les collectivités** et donne un cadre de référence national pour piloter son service déchets. Profitez en !

Dans les faits, des gains pour mon territoire

GAINS ÉCONOMIQUES

- Maîtrise, voire baisse du coût du service de gestion des déchets dans le cadre d'une démarche d'optimisation globale
- Augmentation des performances de collecte sélective
- Relocalisation d'emploi et changement des besoins d'emploi. Moins d'emploi sur les sites de traitement, plus d'emplois en proximité pour l'accompagnement



Dans les faits, des gains pour mon territoire

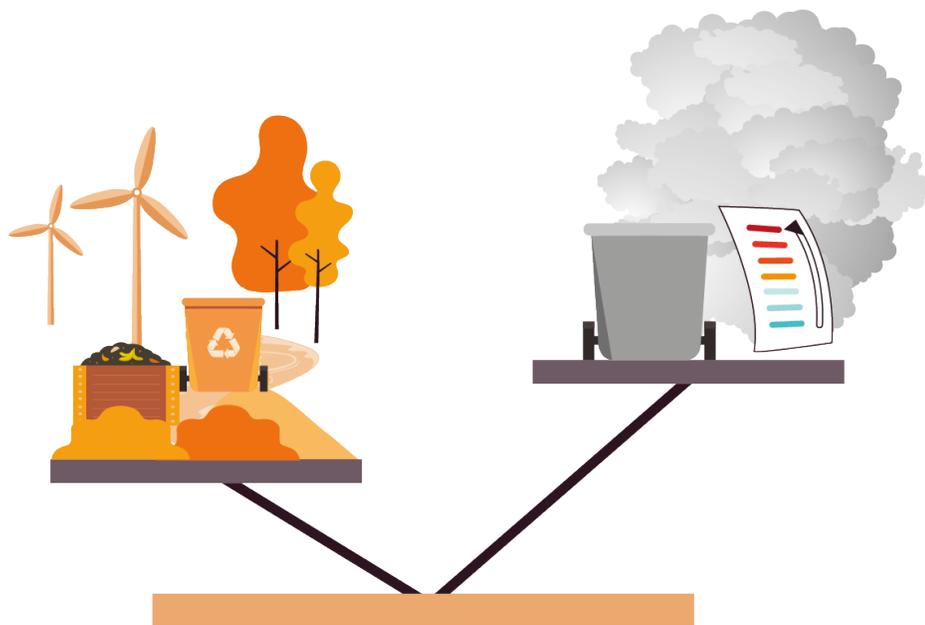
GAINS SOCIAUX



- Une meilleure transparence sur les coûts et le financement
- Une plus grande responsabilisation des citoyens dans la gestion de leurs déchets: promotion de la prévention et remobilisation sur le tri
- Une montée en compétence des agents, des relais de terrain et des citoyens sur la prévention et la gestion des déchets

Dans les faits, des gains pour mon territoire

GAINS ENVIRONNEMENTAUX



- Réduction des ordures ménagères résiduelles (OMR)
- Augmentation de la collecte des recyclables
- Réduction des déchets ménagers assimilés (DMA)
- Valorisation des déchets organiques

Tarification incitative : utilisez les outils ADEME



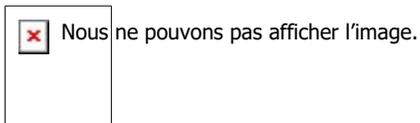
De nombreux supports et retours d'expériences
de collectivités déjà engagées [\[#Mutualisation\]](#)

- Cahier des charges pour l'étude
- Recommandations sur la communication
et la dotation
- Bilans économiques
- Gestion des incivilités
- Gestion de l'habitat collectif



Des aides financières pour accompagner
votre collectivité [\[#Financement\]](#)

- **Aide à la décision (étude préalable) :**
Taux d'aide 70% maximum
- **Aide forfaitaire à la mise en œuvre :**
Forfait de 10 €/habitant DGF
- Demande à faire sur la plateforme AGIR
pour la transition [\[@\]](#)



Aides financières tarification incitative 2021-2022

Aides à la décision (étude préalable) : taux d'aide 70 % maximum (plafond d'assiette 100 k€)

Aides à la mise en œuvre directe d'une TI

- Création du fichier usagers, distribution des équipements individuels, concertation, communication, pilotage du projet...

Forfait 10 €/hab. DGF
(non plafonné)

Contrat d'objectif : mise en œuvre effective de la TI
(sans délai imposé)

Aides à l'expérimentation

- Réservées aux collectivités urbaines de plus de 200 000 hab. (100 000 hab. dans les DOM)

Forfait 10 €/hab. DGF

Aides à la mise en œuvre d'une information individuelle des usagers

- Déploiement équipements, création fichier, concertation/communication

Forfait 5 €/hab. DGF

Aides aux investissements

- Équipements permettant l'application de la grille tarifaire (système d'identification sur bacs, conteneurs collectifs et bennes de collecte, logiciel...)

Taux d'aide 55 % maximum

Sur la tarification incitative

La tarification incitative du service public des déchets [@]



La tarification incitative, synthèse thématique [@]



5 vérités à connaître sur la tarification incitative [@]



Financement de la gestion des déchets, la tarification incitative [@]

Sur les retours d'expériences des collectivités en TI

La tarification incitative,
conseils et retours
d'expérience [@]

Tarification incitative :
les élus nous en parlent [@]



La tarification incitative,
on fait le point [@]

La tarification incitative,
ça fonctionne ! [@]

Biodéchets: utilisez les outils ADEME



De nombreux supports et retours d'expériences de collectivités déjà engagées [\[#Mutualisation\]](#)

- Cahier des charges pour l'étude préalable
- Recommandations pour le déploiement du compostage partagé et de la collecte séparée des biodéchets
- Etude technico-économique
- Formation au compostage [\[@\]](#)



Des aides financières pour accompagner votre collectivité [\[#Financement\]](#)

- **Aide à la décision (étude préalable/expérimentation) :**
Taux d'aide 70% maximum
- **Aide à la mise en œuvre de collecte séparée :**
Forfait de 10 €/habitant desservi
- **Aide à l'investissement en composteurs partagés et en broyeurs de végétaux :** max 55 %
- **Actions de relais de terrain :** 30 000 €/ETP/an sur 3 ans
- Demande à faire sur la plateforme AGIR pour la transition [\[@\]](#)

Sur la gestion des biodéchets



Comment réussir la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets ?

[\[@\]](#)



Demain mon territoire. Valoriser les biodéchets dans mon territoire

[\[@\]](#)



ConcerTO : concertation territoriale de la matière organique : guide méthodologique

[\[@\]](#)

OPTIGEDE – Centre de ressources Economie circulaire et déchets

[\[@\]](#)



Les atouts du tri à la source des biodéchets

Amélioration des **performances de tri**

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Gestion de proximité :
lien social
+ emplois locaux
+ concertation citoyenne

Baisse des tonnages **OMR** qui génère une **baisse des coûts de traitement**

Renforcement des **partenariats avec le monde agricole**, via la production d'amendements organiques de qualité



L'accompagnement technique et financier proposé par l'ADEME

	Gestion de proximité		Collecte séparée de biodéchets		
Opérations aidées	Etude préalable	Investissement compostage partagé	Etude préalable	Expérimentation	Mise en œuvre
	Animation / communication / formation / relais de terrain				
Opérations non financées	Investissement en composteurs domestiques individuels		Mise en place de CS exclusive de déchets verts		

Depuis 2018, les expérimentations de collecte séparée des biodéchets peuvent faire l'objet d'un soutien technique et économique de l'ADEME

Des appels à projets biodéchets ont été lancés dans de nombreuses régions => renseignez-vous auprès de vos Directions Régionales

Aide financière ADEME – tri à la source des biodéchets

	Gestion de proximité	Collecte séparée de biodéchets
Etude préalable	Taux d'aide max : 70 %	
	Plafond d'assiette : 50 k€	Plafond d'assiette : 100 k€
Expérimentation		Taux d'aide max : 70 % Plafond d'assiette : 200 k€
Mise en œuvre	Taux d'aide max : 55 %	Forfait : 10 € max/habitant desservi
Relais de terrain	30 000 €/poste/an sur 3 ans	

- La création ou l'adaptation d'unités de compostage et de méthanisation pour accéder à l'agrément sanitaire sous-produits animaux sont également éligibles à un soutien financier de l'Agence
- Les taux d'aide et plafond peuvent varier localement.
- Dans tous les cas l'aide de l'ADEME n'est pas systématique, son attribution dépend avant tout de la qualité et de la pertinence du projet.

Utilisez le référentiel pour vous situer et élargir votre champ d'actions



Pour faire le point sur sa situation et identifier des actions sur 5 axes

Stratégie globale de la politique
Économie circulaire

Développement des services de réduction,
collecte et valorisation des déchets

Déploiement d'une Économie
circulaire dans les territoires

Outils financiers du changement
de comportement

Coopération et engagement



Valorisez votre démarche à travers la labellisation Économie circulaire



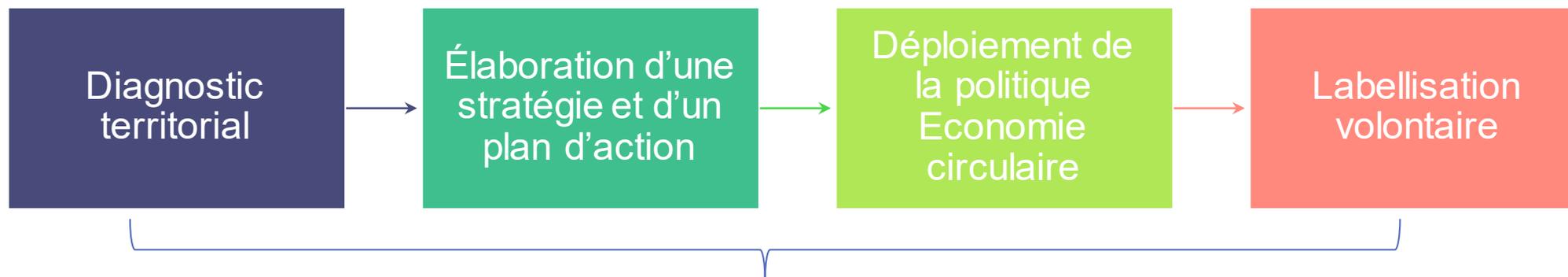
C'est quoi ?

Une démarche opérationnelle pour progresser dans la mise en place de l'économie circulaire sur son territoire.

Objectifs visés

Gérer de façon plus sobre et plus efficace les ressources en créant des emplois locaux.
Faire mieux avec moins.

La démarche



Animation du Réseau Economie circulaire : partage d'expériences, formation

Combien coûte la gestion des déchets en Occitanie ?

Dernier référentiel paru : données 2016

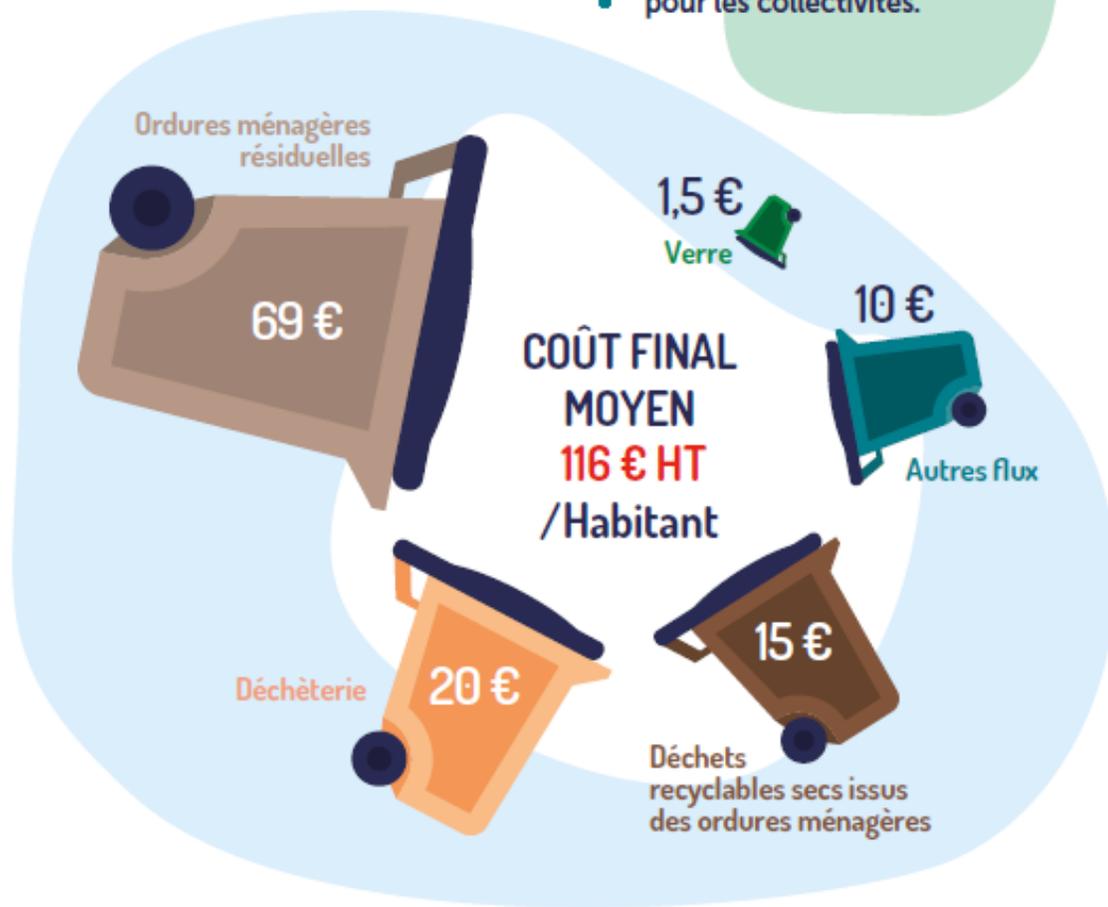
- Calculé sur la base de 60 collectivités qui remplissent la matrice des coûts, soit 40% des EPCI ou 52% de la population
- L'échantillon présente une forte sur-représentation de l'habitat urbain et une sous-représentation de l'habitat rural et mixte

Ce référentiel a vocation à être actualisé prochainement avec les données 2019



Le coût⁽¹⁾ 2016 rapporté à l'habitant est de 116€/habitant, il n'a pas augmenté entre 2014 et 2016.

724 M€ PAR AN
coût de fonctionnement⁽²⁾
pour les collectivités.



Les flux d'ordures ménagères résiduelles (OMR) et d'apports en déchèterie représentent

77% DES TONNAGES | 77% DU COÛT

Ce coût est en moyenne 25% au-dessus du coût moyen du référentiel national



**Ils le font déjà...
Et ça marche.**



Retour d'expérience du 08/04/2021

Sébastien ROBERT

Administration

Communauté de Communes COUSERANS PYRENEES



SERVIE DECHET DE LA COMMUNTE DE COMMUNES COUSERANS PYRENEES

1 – Compétence

2 – Présentation territoire

3 – La connaissances des coûts

LES COMPETENCES DU SERVICE

La direction du service déchets exerce la compétence obligatoire « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ». Elle est composée de deux compétences : la compétence collecte et la compétence traitement.

- *La compétence collecte est exercée en régie sur l'ensemble du périmètre soit 94 communes pour 29.825 habitants (population municipale applicable au 1^{er} janvier 2019) plus la commune de Portet d'Aspet en prestation de service (72 habitants).*
- *La compétence traitement est déléguée au SYSTOM des Pyrénées.*

La compétence collecte, réparties en 3 domaines d'intervention, constitue la base organisationnelle du service :

- ordures ménagères résiduelles (OMR) : collecte organisée majoritairement en bacs de regroupement, collectés en benne à ordures ménagères (BOM) par 7 tournées quotidiennes.
- collecte sélective (CS) : collecte organisée en points d'apport volontaire – colonnes aériennes - en triflux (verre, papiers, emballages), collectés en camion polybenne (3 tournées quotidiennes)
- déchets occasionnels (DO) : collecte en déchèteries – réseau de 7 déchèteries et de 3 installations de stockage de déchets inertes (ISDI)
- Redevance spéciales pour prestation des professionnels

Déchets ménagers et assimilés

Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public d'élimination des déchets

Déchets "de routine" = ordures ménagères et assimilées

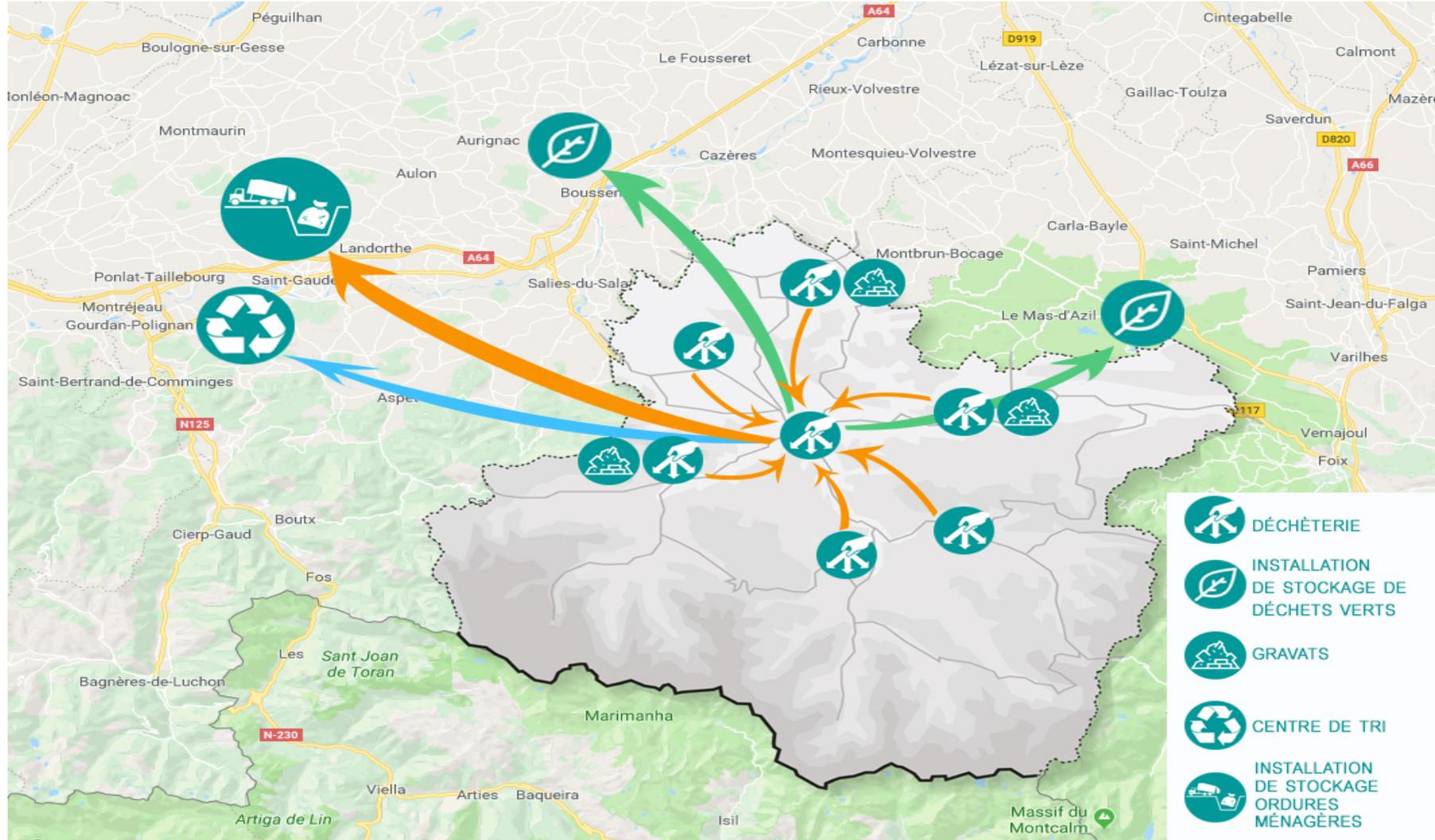
Déchets occasionnels

Encombrants,
déchets verts,
déblais et gravats...

▪ Déchets collectés en mélange (poubelles ordinaires)
= **Ordures ménagères résiduelles**

▪ Déchets collectés sélectivement, soit en porte-à-porte, soit en apport volontaire (emballages, déchets fermentescibles, verre...)

LE TERRITOIRE



Les Objectifs de la collectivités :

Définir les différents coûts du service déchets de la collectivités :

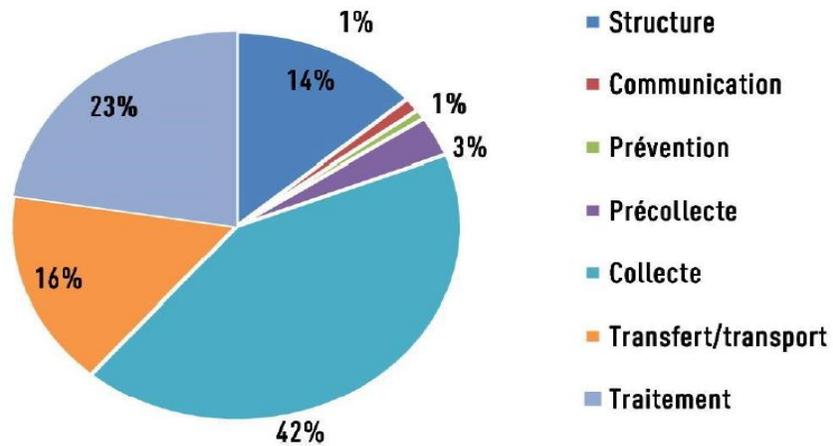
- La Collecte d'Ordures Ménagères,
- La Collecte des recyclables,
- L'Exploitation des déchetteries,
- Les coûts des Services de Redevance Spéciales.

Analyse et comparaison des coûts :

- Approche analytique des coûts : tenir compte de coûts supplémentaires comme les service supports (comptabilité, RH, ect...), établir un cohérence de la répartitions des charges entre les diverses prestations du service.
- Comparaison avec d'autres collectivités de mêmes typologies

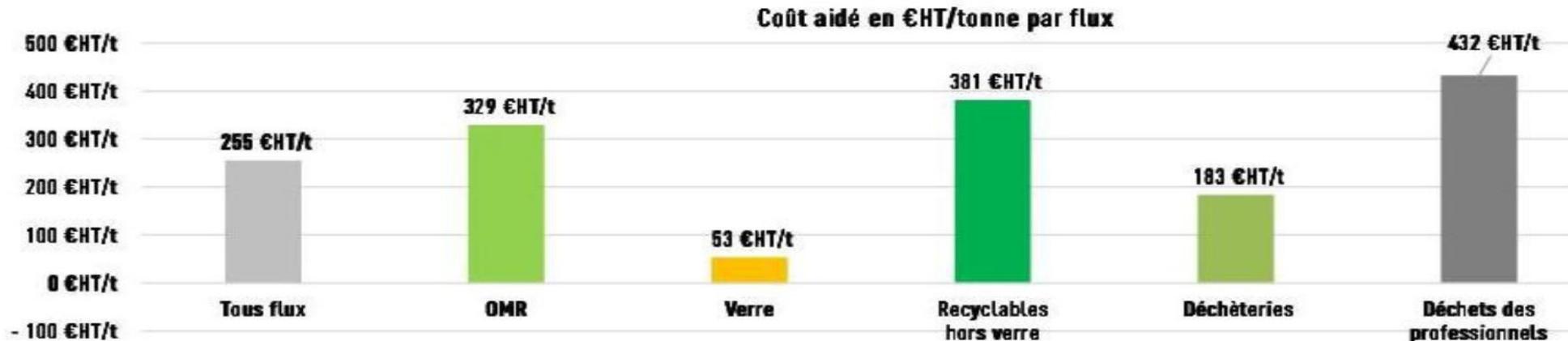
Exemples extrait du rapport Annuel (année de référence 2019)

Postes de charges



3. Coût et financement du service public

Coût aidé TTC	4 622 k€	155 €TTC/hab.
Contributions	4 628 k€	155 €TTC/hab.
Taux de couverture	100%	
Surfinancement	6 334 €	
Mode de financement du SPGD	TEOM	



Retour d'expérience du 13/04/2021

Etienne BRUNET

Responsable de la cellule Etudes et Prospective

Service Ingénierie et Pilotage

Direction Déchets et Moyens Techniques

Toulouse Métropole

Retour d'expérience du 15/04/2021

Marie Hélène GAUTRAND

Directrice du Pilotage et contrôle continu

SICTOM Pézenas-Agde



Appuyez-vous sur l'offre ADEME

ACCOMPAGNEMENT

- Par le bureau d'étude **INDIGGO** mandaté par l'ADEME
- Réalisation ou accompagnement de **toutes** les matrices 2019
- **Restitution individuelle aux élus**
- Journées d'analyse entre collectivités par département / syndicat de traitement
- Aide au remplissage et à l'analyse des matrices 2020 et 2021

Contacts :

Laurent COUSTE (l.couste@inddigo.com - 06 79 89 01 41)
Sandrine ROSSET (s.rosset@inddigo.com - 06 88 22 35 17)

FORMATION

- Formation initiale « Maîtriser la Matrice des coûts et la méthode ComptaCoût® »
- 2 sessions à distance en mai et juin + autres sessions à programmer
- **Inscription ADEME Formation :**
<https://formations.ademe.fr/>



Dispositifs d'aides Région



Zoom sur le dispositif d'aides régional : accompagner les territoires

Des dispositifs d'aides régionales en faveur de l'économie circulaire et de la gestion des déchets :

Aides régionales à l'animation d'actions-collectives de niveau régional, local et d'observation :

- **sensibiliser**,
 - accompagner le changement de comportement,
 - valoriser les retours d'expérience,
 - **mutualiser et créer de nouveaux outils**,
- + soutien à l'**observation régionale** sur les Déchets et l'Economie Circulaire (ORDECO)

Aides aux études stratégiques en matière d'économie circulaire et de déchets en terme de prévention, de valorisation...

- sujet fort sur les **déchets organiques** et la mise en œuvre de la **TI**,
- soutien à des **filières émergentes de recyclage**,
- diagnostics de flux et de ressource dans le cadre notamment d'**EIT**.

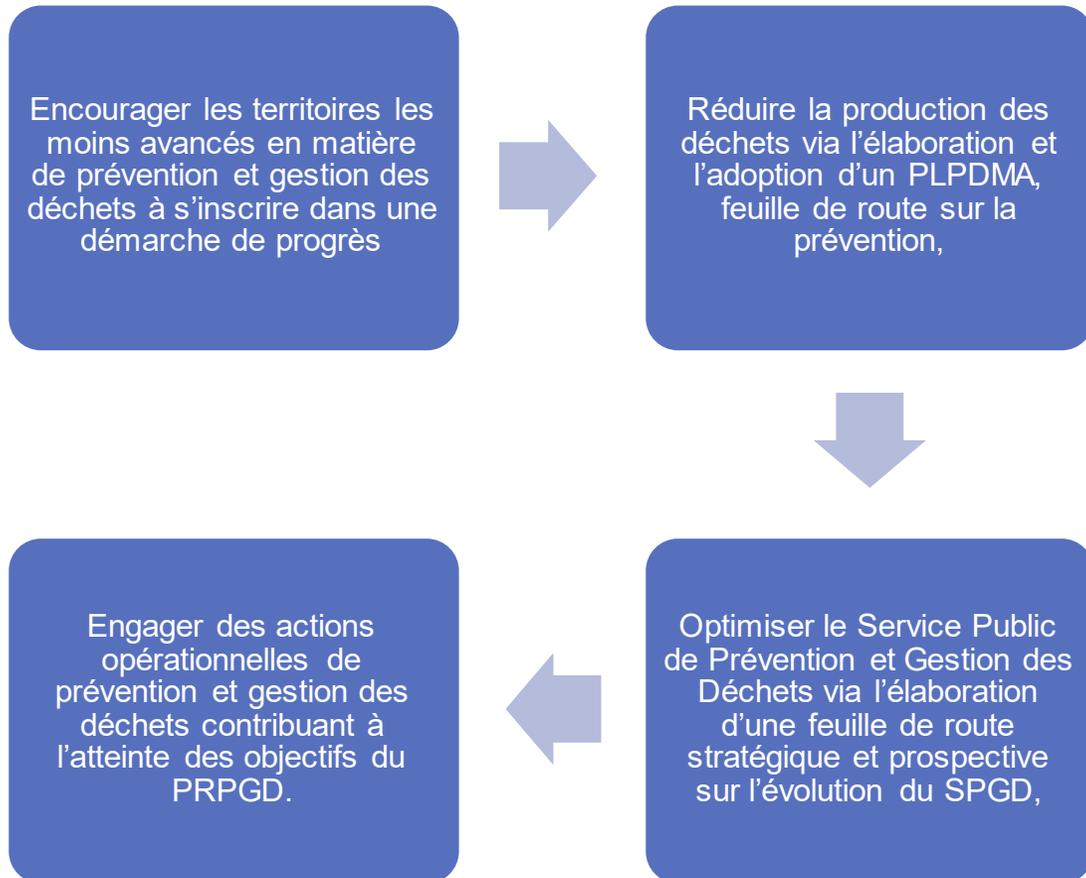
Aides régionales à la réalisation de projets locaux étude pré-opérationnelles et investissement matériel

Des Appels à Projets :

Appel à Projets économie circulaire dans le BTP ADEME/REGION ADEME/Région session les 21 mai 2021, 21 novembre 2021 et 20 mai 2022

Appel à Projet tri à la sources des biodechets ADEME/Région : session le 24 septembre 2021

Objectifs



Bénéficiaires

L'AAC s'adresse :

- aux EPCI à compétence collecte ou collecte et traitement
- N'ayant pas bénéficié d'aides de l'ADEME dans le cadre des AAP « Territoires Zéro Déchet Zéro Gaspillage » (ZDZG) ou « Territoires Economes en Ressource » (TER) ou Tarification Incitative
- hors Communauté d'Agglomération, Communauté Urbaine et Métropole ou territoire comprenant ces intercos

Objectifs : 12 territoires lors de la session 2021



Des engagements

4 Obligatoires :

- Élaboration et adoption PLPDMA
- Formation
- Suivi des coûts
- Rapport annuel

3 complémentaires parmi une dizaine

- Définition stratégie d'optimisation du SPGD
- Définition stratégie déploiement tri à la source des biodéchets
- Suivi indicateurs
- Actions opérationnelles (optimisation collecte, tri à la source biodéchets, sensibilisation usagers, réemploi...)
- ...

Des Modalités d'accompagnement

Le soutien financier de la Région se décline en :

- Une aide à la création d'un poste de chargé de mission prévention et gestion des déchets pendant 12 mois (reconductible 1 fois)
- Le soutien à des prestations complémentaires d'études et d'accompagnement nécessaires à la mise en œuvre des objectifs de progrès
- Le soutien à l'achat d'outils de reporting du service (investissements matériels)

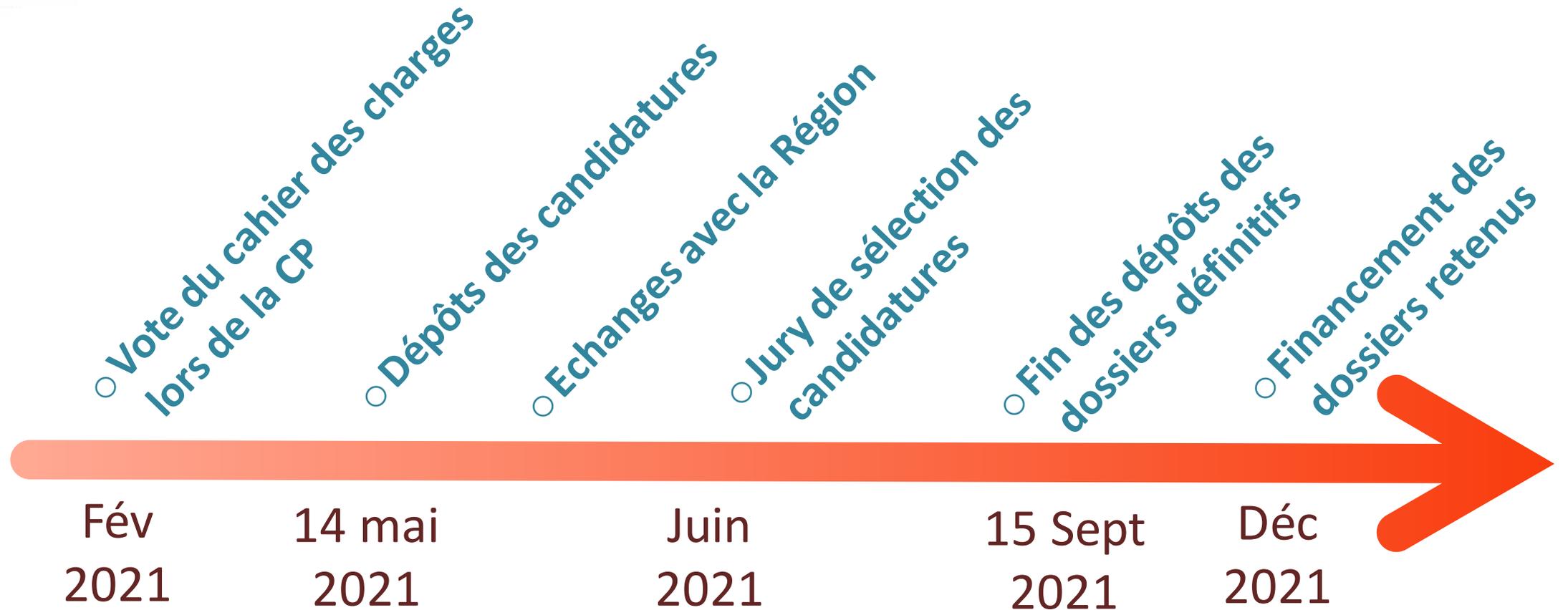
Des Modalités d'évaluation

Les dossiers de candidature seront évalués sur la base des critères suivants :

- La situation du territoire en matière de production et traitement des déchets
- Le niveau d'avancement de l'élaboration du PLPDMA
- Les moyens humains dédiés au SPGD : effectif et organigramme actuel, organigramme cible
- Le niveau d'ambition des engagements de progrès pour les 24 mois à venir
- Les modalités de suivi du projet

La Région s'attachera à apporter un accompagnement technique appuyé aux lauréats afin de leur faire profiter des retours d'expériences et des expertises disponibles sur le sujet et mettra à leur disposition tous les systèmes d'aides financiers disponibles afin de mettre en place les autres projets du territoire

Modalités de candidature / Calendrier



Objectifs : 12 territoires lors de la session 2021



Cycl'Op - Le réseau de l'économie circulaire en Occitanie

www.cycl-op.org/

- Une communauté consacrée au réseau du Service Public de Gestion des Déchets (SPGD)
- Agenda des évènements
- Présentations et replay
- Des REX : Initiatives
- ...

LE RÉSEAU

FR | EN

INITIATIVES ACTUALITÉS COMMUNAUTÉS COMPRENDRE DOCUMENTS & OUTILS A PROPOS

Toutes les communautés > Réseau du Service Public de Gestion des Déchets (SPGD)

Créé le le 11-01-2021
Animateur: Prisca Giraudo
24 membres
Communautés liées: 0
Adhésion: communauté ouverte
587

Mots clés: SPGD PLPDMA réseau

Afin d'accompagner les collectivités dans l'atteinte des objectifs de réduction des déchets fixés dans le PRPGD Occitanie adopté en novembre 2019, la Région souhaite constituer un **Réseau Occitanie du Service Public de Gestion des Déchets (SPGD)**.

Outre les réseaux d'acteurs qui participent aux travaux du PRAEC (Plan Régional d'Actions en faveur de l'Economie Circulaire), la construction de ce Réseau SPGD doit faciliter l'adoption et la mise en œuvre des Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) par les collectivités, en engageant une dynamique d'émulation et en apportant des solutions pour avancer.

Ce réseau sera complémentaire des réseaux existants animés par l'ADEME (Réseau A3P pour territoires TZGZD et TER, Réseau des territoires en Tarification Incitative ou phase de mise en œuvre, Réseau sur les achats durables, réseaux lauréats à l'expérimentation « label économie circulaire »).

15
Apr - 2021

" WÉBINAIRES :
CONNAISSANCE DES
COÛTS ET OPTIMISATION
DU SERVICE PUBLIC DE
GESTION DES DÉCHETS "

Dans le cadre de l'animation du réseau Service Public de Gestion des Déchets (SPGD), l'ADEME et la Région Occitanie organisent des webinaires dédiés à la connaissance des coûts et l'optimisation (...)

Événement 14 | 0

13
Apr - 2021

" WÉBINAIRES :
CONNAISSANCE DES
COÛTS ET OPTIMISATION
DU SERVICE PUBLIC DE
GESTION DES DÉCHETS "

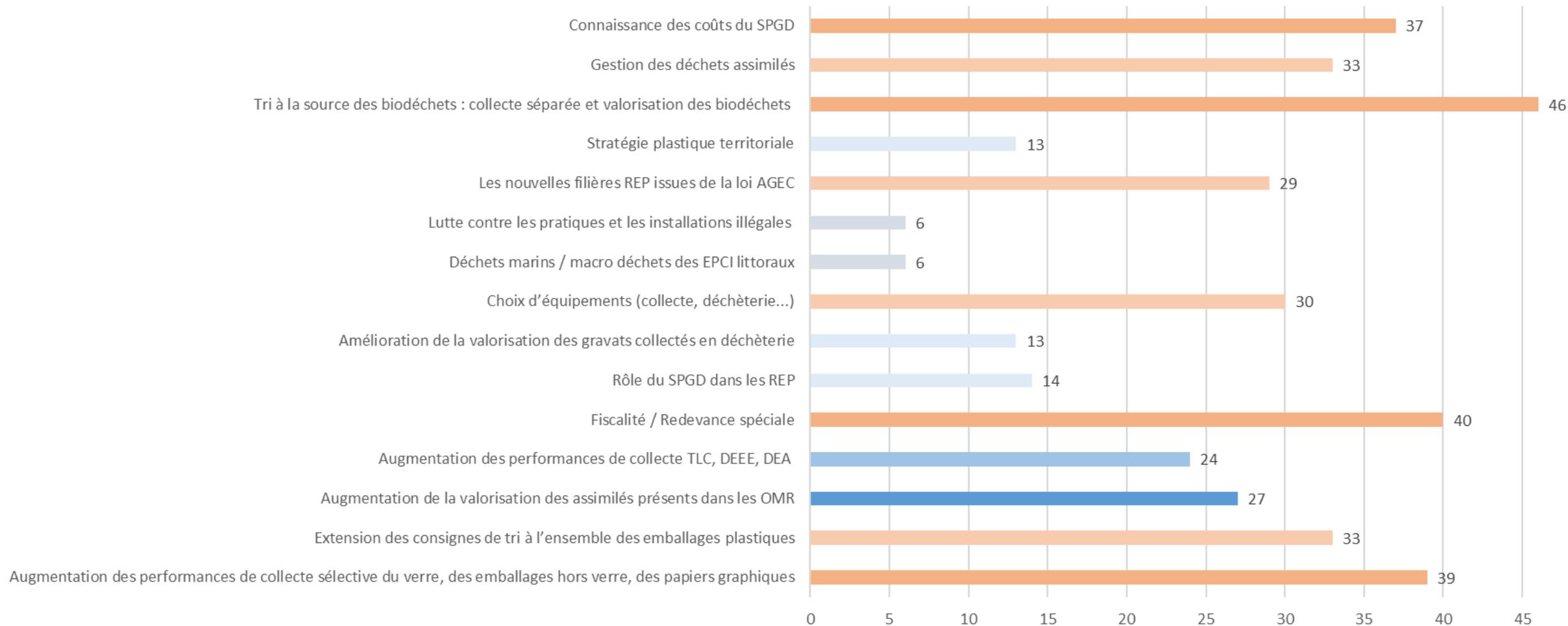
Dans le cadre de l'animation du réseau Service Public de Gestion des Déchets (SPGD), l'ADEME et la Région Occitanie organisent des webinaires dédiés à la connaissance des coûts et l'optimisation (...)

Événement 15 | 0

Soutenu par



Dans le domaine de la gestion, quels thèmes vous intéressent particulièrement ?



Prochains rendez-vous



Les acteurs
de l'économie circulaire
en Occitanie

- Webinaire Ressource Information / formation : Mai 2021



- Accompagnement élaboration des PLPDMA – REX : juin 2021



- Journées ORDECO Dépôts sauvages : 15 et 28 juin 2021



- Etudes d'optimisation SPGD – REX septembre 2021...

<https://www.cycl-op.org/>



Vos contacts à la Région

